

Rapport N° 194/2020

Comptes communaux et gestion de l'exercice 2019

Nyon, le 2 juin 2020

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (Cofin) s'est réunie le 28 mai pour examiner ce préavis à la salle communale. Elle était composée de Mmes Géraldine Limborg, Suzanne Favre, Chiara Montecchio et de MM Fabrice Baertschi, Olivier Riesen, John Santatoniou, Sacha Vuadens, Willy Nicole, Yves Félix, Olivier Monge, Jacky Colomb et Pierre Girard, président et rapporteur.

Mme Chloé Besse et M. Pierre Wahlen étaient excusés.

Elle a reçu M. Claude Uldry, Municipal et Mme Ying Cottier, Cheffe du service des finances et les remercie pour leur présence et les explications fournies à la commission.

Présentation générale des comptes 2019

Les comptes de l'exercice 2019 se soldent avec un excédent de revenu de CHF 222'232.- alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 8'658'703.-.

Les charges sont inférieures de 1,8% à ce qui avait été prévu. Cela démontre que le programme d'économies a bien été suivi avec un sérieux engagement de la Municipalité et des services pour parvenir à ce résultat encourageant ; les revenus sont supérieurs aux prévisions de 2,5%. Vous trouverez un peu plus loin dans ce rapport quelques explications concernant ces écarts.

En MCHF

Comptes de Fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Var C19/B19	% Var C19/B19	Comptes 2018	Var C19/C18	% Var C19/C18
Revenus	210.9	205.8	5.1	2.5%	198.6	12.2	6.2%
Charges	210.6	214.4	-3.8	-1.8%	204.7	5.9	2.9%
Résultat	0.2	-8.7	8.9	-102.6%	-6.1	6.3	-103.7%

On constate donc que les revenus sont supérieurs de 5,1 MCHF par rapport au budget et dans le même temps que les charges sont inférieures de 3,8 MCHF. Cela représente un « gain » de MCHF 8,9 qui permet à la ville de boucler ses comptes avec un excédent de CHF 220'000 alors que le budget prévoyait un déficit de MCHF 8,7.

Les principaux écarts entre **le budget et les comptes** s'expliquent principalement par les différences suivantes, examinons tout d'abord les charges :

En MCHF

Charges par nature		Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Var C19/B19	% Var C19/B19
30	Autorités et personnel	54.5	53.9	50.8	0.6	1.1%
31	Bien, Services, Marchandises	36.1	37.0	36.3	-0.9	-2.3%
32	Intérêts Passifs	1.8	2.5	2.4	-0.6	-26.0%
33	Amortissements	14.5	15.6	13.1	-1.1	-7.2%
35	Rbt, part. subv. à des collect. publiques	70.1	70.0	69.7	0.2	0.3%
36	Aides et subventions	15.3	15.7	15.3	-0.4	-2.6%
38	Attrib. fonds et financ. spéciaux	5.2	5.3	3.8	-0.1	-2.6%
39	Imputations internes	13.2	14.6	13.2	-1.4	-9.7%
TOTAL DES CHARGES		210.6	214.4	204.7	-3.8	-1.8%

Tout d'abord, à la lecture du tableau ci-dessus on notera que les dépenses de la plupart des rubriques sont inférieures aux montants inscrits au budget.

30. Les charges salariales sont supérieures de CHF 600'000.- à ce qui était prévu, les charges du personnel fixe diminuant malgré l'engagement de personnel aux SI. Par contre, les charges de personnel auxiliaire augmentant fortement.
(voir le tableau concernant le personnel en page 6 du préavis)

31. Ce poste voit une diminution de CHF 900'000.- due principalement à une baisse des frais d'annonces, des imprimés et fournitures de bureau, à des achats moins élevés que prévu des produits alimentaires pour les nouvelles structures et de matières premières (SIN), à une diminution des honoraires et frais d'études, des frais de téléphone ainsi que des frais de transport.

32. L'endettement à fin 2019 se monte à MCHF 297,5 (+ MCHF 8,5 par rapport à 2018). On note un ralentissement de l'endettement et une diminution du taux moyen des emprunts grâce à des renouvellements et de nouveaux emprunts conclus à des taux extrêmement favorables, voire négatifs. Le taux moyen des emprunts se monte à 0,6 % contre 0,9% en 2018 (ou encore 2,9% en 2012 pour une dette de MCHF 128...). Pour rappel, le plafond d'endettement pour cette législature est fixé à MCHF 360.

33. Les amortissements obligatoires du patrimoine administratif sont inférieurs de MCHF 2,5 à ce qui était prévu : en fait, l'amortissement commence l'année qui suit le bouclage d'un préavis, soit des préavis qui auraient dû être bouclés en 2018 ne l'ont pas été (complexe scolaire Couchant, restauration temple de Nyon, étude parc du Reposoir, tous trois bouclés en 2019 et déchèterie et CERV ainsi que l'étude UàG pas encore bouclés).

Il faut relever des amortissements pour MCHF 1,3 concernant le parking Bel'Air et le remplacement du CCF de la Step par des prélèvements sur fonds de réserve ; l'impact sur les comptes de fonctionnement est donc neutre dans ces deux cas.

35. Stable par rapport au budget, attention, le retour de péréquation concernant les comptes 2018 est enregistré dans les revenus.

36. Diminution de la participation à la couverture des crèches, concernant les transports participation moins élevée que prévu à la facture cantonale (- MCHF 0,2) mais largement rattrapée par l'augmentation du coût de la ligne urbaine 805 (préavis 172/2019, + MCHF 0,4).

38. et 39. Veuillez-vous référer aux explications du préavis municipal, p. 9.

Concernant les revenus, les principaux écarts entre comptes et budget s'expliquent de la manière suivante :

En MCHF

Revenus par nature		Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Var C19/B19	% Var C19/B19
40	Impôts	96.4	99.8	96.1	-3.5	-3.5%
41	Patentes, concessions	0.1	0.1	0.1	0.0	-1.1%
42	Revenus du patrimoine	10.1	9.0	9.2	1.1	12.1%
43	Taxes, émoluments, produits de ventes	48.3	48.6	48.6	-0.3	-0.6%
44	Part. à des recettes cantonales	2.7	2.2	2.2	0.5	22.0%
45	Part. et rembours. de collect. publ.	31.2	23.7	23.0	7.5	31.5%
46	Autres prestations et subventions	7.2	7.0	5.7	0.1	1.8%
48	Prélèv. sur fonds et financ. spéciaux	1.7	0.6	0.5	1.1	183.9%
49	Imputations internes	13.2	14.6	13.2	-1.4	-9.7%
TOTAL DES REVENUS		210.9	205.8	198.6	5.1	2.5%

40. Les impôts sont inférieurs au budget ce qui est, somme tout normal, le budget 2019 adopté par le conseil communal tenait compte de l'augmentation du point d'impôt finalement refusée en votation. Par contre, par rapport aux comptes 2018, l'impôt sur les **personnes physiques** augmente de 4% alors que la population a augmenté de 0,8%. Toujours par rapport à 2018, l'impôt sur les personnes morales subit une baisse, mais moins importante que prévue malgré l'introduction de la RIE vaudoise.

L'impôt spécial des étrangers et la rétrocession de l'impôt frontalier sont plus élevés que prévus. L'impôt foncier est stable par rapport aux comptes 2018 alors que le budget prévoyait une augmentation en lien avec l'augmentation d'impôt qui a été refusée dans les urnes.

Pour le reste, consulter le tableau de la page 11 du préavis municipal et des explications qui le suivent.

42. On note une hausse de MCHF 1,1 grâce aux intérêts moratoires sur impôts, aux revenus des placements du patrimoine financier, des taxes de stationnements, des loyers encaissés et de la vente de la parcelle 5212 à la Mobilière (préavis 49/2017).

43. Ces revenus sont plus bas que prévus, notamment en raison du non-encaissement de la contribution compensatoire pour le financement des infrastructures due par les promoteurs du PQ Petite Prairie 2/étape 3, le permis de construire n'ayant pas été délivré en 2019 (l'encaissement de cette taxe a lieu au moment de la délivrance du permis de construire). Pour rappel, ce genre de taxe est versé à un fonds de réserve.

Ce manque-à-gagner est en partie compensé par des taxes de raccordements plus importantes que prévues, des remboursements d'assurances consécutifs à des arrêts-maladie de longue durée, ainsi que pour le remplacement du matériel informatique endommagé suite à l'incendie du 14 juin 2019 et une participation aux excédents 2015-2017 de la Vaudoise Assurances.

45. En hausse de MCHF 7,5 par rapport au budget. Cela concerne la refacturation des charges salariales au SDIS suite à un poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent, de l'augmentation de la participation des communes d'arrondissement (Etabl. Scolaire Nyon-Marens) et bien entendu, le **remboursement de la péréquation 2018 de MCHF 7,3** soit MCHF 2,8 pour la péréquation directe, MCHF 4,3 pour la facture sociale et de MCHF 0,1 pour la réforme policière.

46. Cette différence par rapport au budget provient de subventions reçues pour des installations photovoltaïques (Maison Bourgogne et école du Couchant).

Investissements en 2019

EN MCHF

Plan d'investissements	Comptes	Budget	Comptes	Var	% Var
	2019	2019	2018	C19/B19	C19/B19
Dépenses	22.9	36.3	39.1	-13.4	-37.0%
Recettes	0.9	5.1	6.6	-4.2	-82.7%
Investissements net	22.0	31.2	32.5	-9.2	-30%

Les investissements sont nettement en baisse par rapport aux années précédentes, ceci peut être dû à des décalages de dépenses mais aussi par rapport aux priorités pour les investissements mises en place par la Municipalité (détails page 15 et 16 du préavis municipal).

En effet, avec MCHF 21,981 en 2019, c'est le chiffre le plus bas que nous ayons à Nyon depuis 2013 (MCHF 17,281). Rapporté en francs par habitant, 2019 (CHF 1'026/habitant) a également le chiffre le plus bas depuis 2013 (CHF 909/habitant).

Résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) et dette

En 2019, la marge d'autofinancement se monte à MCHF 18,1 (contre MCHF 10,3 en 2018, ou encore 5,8 en 2017). Cela signifie que notre commune n'a pas eu besoin d'emprunter pour financer son ménage courant et, surtout cela lui a permis de financer le 82,6% de ses investissements. C'est un résultat encourageant. Notre dette augmente malgré tout de MCHF 8,5 en 2019 pour atteindre MCHF 297,5 soit CHF 14'822.- par habitant.

Liste des dépenses non annoncées supérieures à CHF 50'000.-

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, tout dépassement supérieur à CHF 50'000.-* sur une ligne budgétaire doit faire l'objet d'une demande passant par un préavis de crédits supplémentaires (*ce montant étant la limite de la compétence municipale). Toutefois, il arrive chaque année que quelques-unes de ces dépenses soient traitées lors du bouclage des comptes, vous en trouverez la liste dans le tableau ci-dessous.

La Cofin rappelle à la Municipalité la règle citée ci-dessus, mais reconnaît le bienfondé de ces dépassements et est satisfaite par les explications données.

Compte	Description	C2019	B2019	Ecart	Commentaires
130.3050.02	Assurances de personnes (apprentis technique)	90'077	0	90'077	Au budget dans compte 130.3050.00
156.3011.00	Traitements	276'342	224'584	51'758	Compensé par 3012
162.3658.00	Versement à NRT sur la taxe de séjour	218'081	136'000	82'081	Chapitre à zero
440.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	69'963	12'500	57'463	Remplacement absence longue durée. Compensé par 3011
460.3120.00	Eau, gaz, électricité	346'940	251'000	95'940	Arrêt de la turbine à la station de Rive en août 2019, qui ne respectait plus les normes de bruits et vibrations pour les voisins / plus d'eau industrielles = consommation plus grande d'eau potable.
615.3657.00	Bus TPN	3'091'032	2'642'002	449'030	Préavis 172.2019 financement ligne urbaine 10.805 (368'941K)
650.3011.00	Traitements	642'851	570'478	72'373	Poste suppléant sapeur pompier permanent, selon préavis SDIS 09.2018. Coûts refacturés
660.3521.02	Participation frais d'exploitation ORPC	410'296	349'000	61'296	Tarif par habitant plus élevé que le budget
720.3515.06	Assurance maladie	4'529'402	3'344'820	1'184'582	Facture sociale
761.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	1'323'958	1'260'000	63'958	Heures effectuées dans le cadre de l'accueil familial de jour. Compensé par 3011
764.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	469'215	382'000	87'215	Augmentation des heures effectuées. Coûts refacturés.
765.3012.00	Salaires personnel auxiliaire	53'658	0	53'658	Personnel éducatif en remplacement dans le cadre des directives cantonales pour l'accueil de jour des enfants. Compensé par 3011
769.3515.00	Correctif subv. FAJE N-I	58'168	0	58'168	Compte créé pour répondre aux directive de la FAJE. Auparavant les montants des correctifs étaient inscrits dans les comptes de nature 4515.
810.3121.00	Achats eau et taxes fixes	949'630	814'140	135'490	Volume acheté supérieur à celui budgété (au même tarif d'achat). La sécheresse a engendré une fourniture plus importante par la SAPAN en lieu et place de la fourniture par les sources de la Ville.
810.3141.00	Entretien stations de pompage	148'927	80'000	68'927	Réparation de la toiture de la station de pompage desPrailles lors de l'ouragan du 15 mai 2019 (29.2 KCHF), entièrement compensé par un remboursement ECA (compte 810.4363.00). Achats d'électricité (66.2 KCHF) nécessaire au pompage de l'eau dans les réservoirs figurent dans ce compte (à partir de 2020, un compte spécifique a été ouvert pour les achats d'électricité).
822.3123.00	Achats électricité	4'776'318	4'172'264	604'054	Volume acheté supérieur à celui budgété (tarif d'achat identique). A noter que la vente compense en grande majorité l'accroissement des achats.

Réviser et recommandations

La Cofin a pris connaissance du rapport du réviseur (Fidinter) qui atteste de la bonne tenue des comptes de la commune.

Il formule cette année deux recommandations :

1. Dans le cadre des associations de commune et ententes communales, il invite la Municipalité à obtenir un exemplaire du rapport de révision accompagné des comptes et d'analyser le résultat et la situation des fonds propres ; il est de sa responsabilité de s'assurer que les associations et ententes susmentionnées dont nous sommes membres sont correctement financées. En effet, en cas d'insuffisance de couverture des charges et de fonds propres, il se pourrait que nous devions à terme augmenter notre participation.
2. Dans le cadre du SCI (Système de Contrôle Interne) le service informatique de la ville a été passé au peigne fin. D'une manière générale le service fonctionne correctement mais le réviseur a constaté qu'un certain nombre de points sont en cours d'amélioration et d'autres à améliorer. Il recommande de planifier un audit indépendant des applications, de l'infrastructure et de l'exploitation IT (le dernier datant de plus de 10 ans).

Cette deuxième recommandation a suscité un vif débat au sein de la Cofin. En effet, nous avons voté deux préavis concernant ce service en 2019 (159, mise-à-jour à Windows 10 et 178, plan de continuité informatique) pour un peu plus de MCHF 1. Si la Municipalité applique cette recommandation, ne vaut-il pas mieux attendre le résultat de cet audit avant la mise en œuvre de ces préavis. Ce sujet pourrait être traité par la Coges.

Comptes ligne par ligne et commentaires

La Cofin a examiné les comptes ligne par ligne ; cet examen a amené quelques questions ou commentaires, nous en relatons quelques-uns ci-dessous.

Il ne se passe pas une séance de Cofin sans que le sujet de la péréquation soit évoqué. Cette fois-ci la question portait sur la méthode utilisée pour déterminer le montant final 2019, ou comment évaluer la provision à faire dans le cas où les acomptes de péréquation versés ne suffisaient pas à couvrir le décompte final envoyé par le canton, ce qui est généralement le cas lors de bonnes années.

Pour ce faire, le service des finances fait une simulation en se basant sur les rentrées fiscales de l'année de référence (2017) comparées à celles l'année en question (2019). Si ces dernières sont supérieures à celles de l'année de référence on peut facilement supposer que l'on va contribuer davantage. Pour cette année on est arrivé à la conclusion que la rallonge **pourrait** être d'environ 4 millions de francs. La Municipalité a donc décidé de provisionner 1 million en lien avec le résultat de l'exercice. Nous rappelons qu'il s'agit d'une simulation et le **conditionnel** est de mise car le calcul final dépend de la performance des autres communes du canton. Nous ne sommes pas les seuls à faire une simulation, l'ACI en fait aussi et elle a communiqué entretemps que ce montant **devrait** être moins important que celui cité plus haut.

Un commissaire s'est étonné de l'importance des liquidités à disposition au bilan 2019. Cela varie d'année en année et il faut voir là une photographie à un moment précis ; l'ACI a fait un important versement d'acomptes d'impôts juste avant Noël ce qui explique cette situation mais d'importants paiements peuvent avoir lieu la première semaine de janvier. Le service des finances nous explique que la trésorerie est très suivie et anticipée. Les services doivent informer à l'avance par rapport à des grosses factures à payer afin de ne pas se retrouver à payer des intérêts négatifs, raison pour laquelle on maintient toujours un certain montant à disposition.

Dans le budget 2019 le service RH avait porté un montant de CHF 800'000.- de démarche d'économie au niveau des comptes Traitements (3011). La Cofin s'était posée la question, lors de l'examen du budget, de savoir si ce montant n'était pas un peu exagéré. Il ressort que cette somme a été largement atteinte puisqu'elle se monte à MCHF 1,3. Cette économie est due à des vacances de postes, mais aussi à des écarts liés aux salaires (par exemple départ à la retraite d'un.e employé.e et engagement d'une personne à un salaire inférieur). Quant à la nature des comptes Salaires personnel auxiliaire (3012) le montant final est supérieur au budget de MCHF 1,2 mais ce dépassement est presque entièrement compensé par des remboursements de traitement (4361).

Au service des RH, on trouve une économie par rapport aux frais d'annonce ; nous apprenons que l'essentiel des engagements s'est fait au travers de Job'Up, mais aussi qu'il y a eu moins d'engagement de personnel spécialisé qui nécessite des annonces onéreuses à faire paraître dans des revues spécialisées.

Pour le service A&B, il est constaté que le montant inscrit à la ligne Honoraires et frais d'étude est nettement inférieur à ce qui avait été porté au budget ; cela s'explique par la carence de chef de service, si bien qu'on a renoncé à quelques études.

Toujours pour ce service on voit que les frais d'entretien des bâtiments se résume à une seule ligne. L'explication avait déjà été donnée lors de l'étude du budget, nous la rappelons ci-dessous : le service viendra devant le conseil cet automne avec un préavis pour un crédit-cadre portant sur deux ans pour l'entretien des bâtiments, celui-ci comprendra tous les détails des travaux d'entretien à réaliser. Il restera au budget quelques montants comme les contrats d'entretien des ascenseurs, extincteurs, etc.

Les Aides individuelles au logement sont en nette diminution par rapport au budget, mais aussi par rapport aux comptes 2018 : l'explication tient dans le fait que l'introduction des PC familles (payées par le Canton) a fait que les barèmes pour l'obtention d'une aide communale ont changé ce qui a induit une baisse de cette aide.

Au niveau de la brochure des comptes, quelques commissaires se sont étonnés que les lignes relatives aux SI ne comportent pratiquement aucun commentaire.

Le service des finances a fourni à la Cofin un schéma expliquant les différences entre les comptes **2018 - 2019**. Celui-ci montre bien que les **augmentations de charges** entre ces deux années proviennent d'une part des **amortissements (+ MCHF 1,4)** et, d'autre part, des **charges salariales (+ MCHF 3,7)**.

Pour les amortissements il s'agit simplement d'une application de la loi.

Pour les charges salariales, il faut se référer au tableau de la page 6 du préavis municipal qui indique une augmentation de 10 EPT par rapport à 2018 alors qu'elle aurait dû être d'une trentaine suite aux demandes d'EPT supplémentaires de la Municipalité acceptées par notre conseil. Il y a donc une vingtaine de postes vacants qui sont occupés, en partie, par du personnel auxiliaire comme dans les UAPE, pour ne citer qu'un exemple. Donc les salaires de ces employés supplémentaires engagés, ainsi que ceux du personnel auxiliaire, expliquent en partie l'augmentation du poste charges salariales ; pour le reste c'est à chercher du côté des annuités.

Concernant les **revenus (toujours pour la comparaison 2018 – 2019)**, les recettes **fiscales** sont en augmentation de MCHF 0,9, nous avons reçu de la part du canton **une compensation pour la RIE de MCHF 2,2** et les revenus du **Patrimoine** sont plus importants **(+ MCHF 1)** en lien avec la vente d'une parcelle à La Mobilière déjà citée plus haut.

Provision pour péréquation

Ce sujet a été débattu par la Cofin : fallait-il boucler les comptes à zéro comme en 2016 et porter l'ensemble de l'excédent en provision pour le décompte final de la péréquation 2019 ? La Municipalité a choisi l'option de mettre 1 million en provision et de boucler les comptes avec un bénéfice de CHF 222'000.-. C'est une manière de présenter des comptes sous un meilleur jour. Les avis sont partagés au sein de la Cofin sur ce sujet, par contre chacun.e. est satisfait.e. de constater que les comptes sont à l'équilibre.

Coronavirus

La question s'est posée quant aux conséquences que pourrait avoir la pandémie du Covid19 sur nos finances. C'est peut-être un peu tôt pour tirer des conclusions.

Concernant les revenus il se pourrait bien que nous enregistrons une baisse des rentrées fiscales de la part des personnes morales, mais aussi physiques. A ce jour, il n'y a pas eu de demande de modifications d'acompte de la part de contribuables.

La gratuité des parkings pendant une certaine période, le peu de ventes des cartes journalières CFF ou d'autres mesures influenceront certainement les comptes.

Concernant les charges, il y aura certainement quelques charges extraordinaires qui viendront s'ajouter. Pour le reste, le service des finances a mis en place un suivi des non-dépenses, c'est-à-dire qu'il a été décidé qu'une économie réalisée en lien avec cette crise ne doit pas être consacrée à autre chose. Un bon exemple : l'ouverture retardée de la piscine de de Colovray va amener une économie des frais de chauffage.

Toutes ces situations doivent être documentées, afin que l'on sache au mieux où nous allons avec les comptes 2020.

Conclusions

Le bouclage des comptes est toujours un moment important et particulier dans la vie d'une commune tant sa gestion consiste en un délicat exercice d'équilibre. Cette année n'échappe pas à la règle. Après deux années de déficits, nos comptes sont légèrement excédentaires. Il convient de mentionner que c'est surtout grâce au retour de péréquation concernant les comptes 2018 que ce résultat est atteint.

Péréquation, voilà le gros mot est lâché ! Ce terme qui fâche bien du monde, ce terme qui peut donner des sueurs froides aux responsables des finances des communes vaudoises, tant il est difficile à envisager et insérer dans un budget qui se devrait d'être réaliste et sans surprise au

moment du bouclage des comptes. La Cofin, tout comme notre Municipalité, attend avec impatience de découvrir le nouveau système en cours de négociation entre l'UCV et le Conseil d'Etat.

Concernant les charges, il avait été demandé à la Municipalité de faire des économies, des objectifs ont été fixés. La Cofin constate que ceux-ci ont été atteints, voire mieux, améliorés ; elle remercie la Municipalité ainsi que les Services pour leur engagement dans cet exercice. Il avait aussi été demandé à la Municipalité de réduire la voilure et de prioriser les investissements, cela a été fait avec des effets bénéfiques sur les comptes et l'augmentation de notre dette.

Les conclusions d'un rapport sur les comptes ne peuvent pas ne pas contenir au moins une note négative. Aujourd'hui, le côté sombre est représenté par la situation particulière que nous vivons et qui pourrait bien nous amener quelques (mauvaises ?) surprises du point de vue des finances. Comme dans les rapports précédents, la Cofin encourage la Municipalité à maintenir le cap et à continuer à identifier des mesures d'économies possibles pour parer à d'éventuelles baisses de recettes.

Au vu de ce qui précède, c'est une Commission des finances unanime qui vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 194/2020 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2019,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2019.

La Commission des finances :

Mesdames Suzanne Favre, Chiara Montecchio, Géraldine Limborg, Chloé Besse
Messieurs Fabrice Baertschi, Olivier Riesen, John Santantoniou, Sacha Vuadens, Willy Nicole, Yves Félix, Olivier Monge, Pierre Wahlen, Jacky Colomb, Pierre Girard (président et rapporteur)